

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



La communication autour du programme



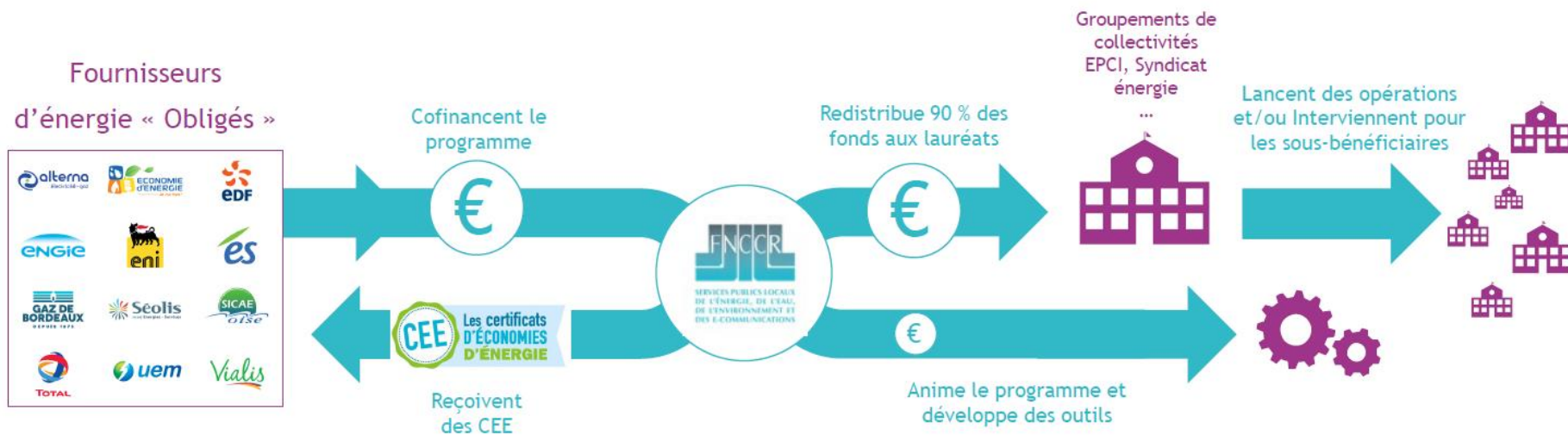
Impulser la rénovation énergétique

sdem₅₀

ACTEE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



territoire
d'énergie

Contexte favorable



Plan de relance

Situation post covid



Début de mandat

Forte attente des citoyens
pour la transition
énergétique



LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
pour la CROISSANCE
VERTE



Sujet d'actualité

Eco énergie tertiaire

Obligation
de réduction des consommations
d'énergie finale de l'ensemble du
parc tertiaire d'au moins* :

- 40 %
en 2030

- 50 %
en 2040

- 60 %
en 2050

*objectifs imposés par la loi Elan, par rapport à 2010

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



territoire
d'énergie

RAPPEL de l'AAP ACTEE



« AAP MERISIER »

- ▶ Cible principalement les bâtiments scolaires primaires qui sont notamment :
 - ▶ Ecoles maternelles et élémentaires
 - ▶ Groupes scolaires
 - ▶ Bâtiments avec zone exclusivement dédiée à l'enseignement primaire
- ▶ La mutualisation des projets d'efficacité énergétique, portés entre plusieurs collectivités, quel que soit leur type
- ▶

Objectifs de l'AAP



- ▶ L'objectif premier de cet AAP est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments scolaires primaires des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Les bâtiments scolaires primaires devront représenter au moins 70% de la surface totale (Surface Plancher ou Surface Utile) des bâtiments visés par le groupement candidat.
- ▶ Le second objectif de l'AAP est de créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également intra-départementale.

Partenaire du SDEM50



- ▶ Le partenaire sur cet appel à projet est :
 - ▶ Coutances Mer et Bocage
 - ▶ Seul EPCI ayant la compétence scolaire



- ▶ Ainsi la CMB portera le programme pour l'ensemble de ses écoles alors que le SDEM50 le portera sur l'ensemble du territoire de ses adhérents ,

Calendrier de cet AAP



- ▶ Lancement le 30 mars 2021
- ▶ Réception des candidatures au plus tard le 18 juin 2021 à 15h
- ▶ Jury le 12 juillet 2021
- ▶ Fin d'éligibilité des dépenses : 30/09/2023

La Bonne
Nouvelle

- ▶ Le SDEM50 a été informé le 6 août par mail de la FNCCR qu'il est lauréat!



ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Contribution de ACTEE pour les collectivités

Participation des communes pour la réalisation d'audits énergétiques
et pour acquisition d'un logiciel de suivi

Action 1: Audit et étude de faisabilité



- ▶ Une des actions identifiées par ce programme consiste en la réalisation d'études techniques par le biais du lancement d'un marché mutualisé avec la CMB, dont le SDEM50 serait coordonnateur. L'allotissement retenu pour ce marché est le suivant
 - ▶ Audits énergétiques (LOT 1)
 - ▶ Etudes de substitution de chaufferies et ou GTC-GTB (LOT 2)

PROCEDURE

- ▶ Type de marché : Accord-cadre multi-attributaire à bons de commandes émis par le SDEM50 et CMB conclu sur une durée de 2 ans, renouvelable une année
- ▶ ESTIMATIF TOTAL (besoins SDEM50/CMB) :
 - ▶ audits énergétique (LOT 1) = 180 000 € HT maximum
 - ▶ études de substitutions de chaufferies et ou GTC-GTB (LOT 2) = 180 000 € HT maximum
- ▶ Nombre de titulaires par lot maximum = 3

Montage économique validé par le sdem₅₀

- ▶ Plusieurs montages financiers ont été présentés à la commission Transition Energétique du SDEM50 qui a souhaité retenir le suivant :
- ▶ Pour rappel le MOA doit supporter à minima 20% ainsi nous pourrions envisager le montage suivant:

- ▶ Proposition retenue :

- ▶ 36K€ pour le SDEM50 soit 20%
 - ▶ 90k€ d'aide d'Actée soit 50%
 - ▶ 54k€ pour les communes soit 30% hors CEP

Pour les communes déjà engagées dans en CEP, le SDEM50 assumera alors 50% (20+30) en faisant réaliser l'intervention par un BE.

Ainsi pour une collectivité réalisant un audit énergétique, le coût estimatif de celui-ci reviendrait donc à 900€ et pour une étude de substitution à un montant de 600€,

- ▶ Ces simulations sont hors optimisation possible du fait du marché public qui sera mutualisé avec la CMB,

Stratégie sur le choix des collectivités bénéficiaires



- ▶ Pour pouvoir bénéficier du programme, une priorité sera donnée si les collectivités remplissent au moins une des conditions suivantes:
 - ▶ Etre une commune engagée en CEP
 - ▶ Avoir répondu à la sollicitation du SDEM50 pour le remplacement des chaudières
 - ▶ Avoir répondu au sondage ACTEE sur les écoles avec la volonté de passage à l'acte (pour rappel la FNCCR attend au minimum 50% de passage à l'acte),
 - ▶ Si volonté de rénovation globale = Audit Energétique
 - ▶ Si volonté de rénovation ciblée = Etude de substitution
 - ▶ Pour toutes les autres collectivités, le choix de prise en compte des bâtiments sera conditionné au passage à l'acte en respectant le programme ACTEE qui nous autorise à cumuler une surface totale de bâtiment hors écoles de 18 000 m² si 60 000 m² d'écoles étudiés.

Action 2: Installation GTC et ou GTB

- Dans la mesure du possible suivant son enveloppe budgétaire (45k€) le SDEM50 apportera une subvention pour la mise en place de GTC-GTB conformément à son guide des participations,

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Travaux d'efficacité énergétique des installations de chauffage et de traitement d'air réalisés suite aux préconisations faites dans le cadre d'un CEP ou CEP2

Nature	Projet	Aide financière du Sdem50
Efficacité énergétique	Mise en œuvre d'un système de télégestion dans les bâtiments communaux permettant de réaliser des économies et d'améliorer la gestion du chauffage et du traitement de l'air	50% plafonnée à 3000€ par commune et par an ⁽¹⁾

(1) Aide versée par le syndicat après la réalisation des travaux (sous réserve des délibérations concordantes du Conseil Municipal et du Comité Syndical du Sdem50).

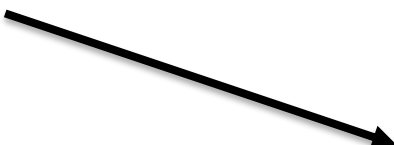
Action 3: Achat d'un logiciel de suivi

sdem₅₀

- ▶ Objectifs:
 - ▶ Remplacer Vertuoz outil fourni par l'Ademe mais arrivant en fin de contrat,
 - ▶ Suivre les consommations des communes,
 - ▶ Le mettre à disposition des communes un bilan énergétique,
 - ▶ Aider les collectivités dans le cadre du décret tertiaire
 - ▶ Conforter le travail des techniciens via des systèmes d'automatisation de recueil des données de consommations

► SOLUTION MCMA

- Logiciel déjà acquis par le syndicat, coordonné par le TEN pour la partie groupement de commande « achat d'énergie »,
- Possibilité de l'acquérir via un marché grâce à l'UGAP
- La commission a trouvé cet achat pertinent et utile pour les communes,
- Pour rappel il s'agit de l'outil présenté comme indispensable en réunion de secteur pour le



Décret tertiaire

-40%
en 2030

-50%
en 2040

-60%
en 2050

Proposition



- ▶ Ci-dessous, la proposition qui a été validée par le SDEM50 :
 - ▶ Mise à disposition gratuite pour les communes engagées dans une démarche CEP
 - ▶ Mise à disposition payante pour les communes hors CEP, avec un coût de 30€ HT du PDL (couvre le développement + saisie par les techniciens du SDEM50)

Soit par exemple pour une commune ayant 10 bâtiments avec chacun 3 PDL (élec-gaz-eau), le montant annuel serait alors de 900€ HT/an.



Marché chaudières

Suites données au sondage



- ▶ A été envoyé le 7 mai le mail suivant contenant un courrier signé du président et un mandat de maîtrise d'ouvrage,

COMMUNICATION | SDEM50

Bonjour,

Courant janvier 2021, vous avez répondu à un sondage en ligne du SDEM50, **concernant la mise en place d'un programme en faveur de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux.**

Nous vous remercions de votre implication, et vous trouverez ci-joint une communication officielle de notre Président.

Si vous êtes intéressés par la démarche présentée dans ce courrier, vous trouverez également en pièce jointe, le modèle de mandat de maîtrise d'ouvrage à nous renvoyer avant le 15 juin 2021.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Le Service Énergies du SDEM50,

02 33 77 18 95

Rappel de l'accompagnement



1 – Faisabilité et opportunité

Recueillir les besoins de la Commune dans le cadre de l'Opération.

Réaliser toutes les actions nécessaires pour le lancement d'un marché d'études techniques de substitution de chaudière fioul dans le respect des procédures définies par le code de la commande publique.

2 – Conception

Réaliser toutes les actions nécessaires à la préparation, à la conclusion, à la signature et à la notification de(s) marché(s) et/ou bon(s) de commande nécessaire(s) à la conception de l'Opération.

Assurer l'exécution administrative, technique et financière de(s) marché(s) et/ou bon(s) de commande nécessaire(s) à la conception de l'Opération, et notamment, émission des ordres de service, acceptation des sous-traitants, passation des avenants nécessaires aux modifications éventuelles de toute nature qui pourraient survenir au cours de l'exécution contractuelle, application des pénalités, décision d'arrêt des prestations, décision de réception des prestations, paiement.

Approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre

Recueillir l'accord de la commune sur le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel.

Ce plan de financement sera transmis avant la notification du marché de travaux.

En revanche aucun coût de raccordements de réseau Gaz ou modification d'abonnement électrique ne seront pris en compte dans cette opération.

Rappel de l'accompagnement



3 – Exécution

Conclure, signer et notifier le(s) marché(s) public(s) et de travaux nécessaires à l'exécution de l'Opération.

Assurer l'exécution administrative, technique et financière de(s) contrats nécessaires à la réalisation des travaux et notamment, émission des ordres de service, acceptation des sous-traitants, passation des avenants nécessaires aux modifications éventuelles de toute nature qui pourraient survenir au cours de l'exécution contractuelle, application des pénalités, décision d'arrêt des prestations, décision de réception des prestations, paiement

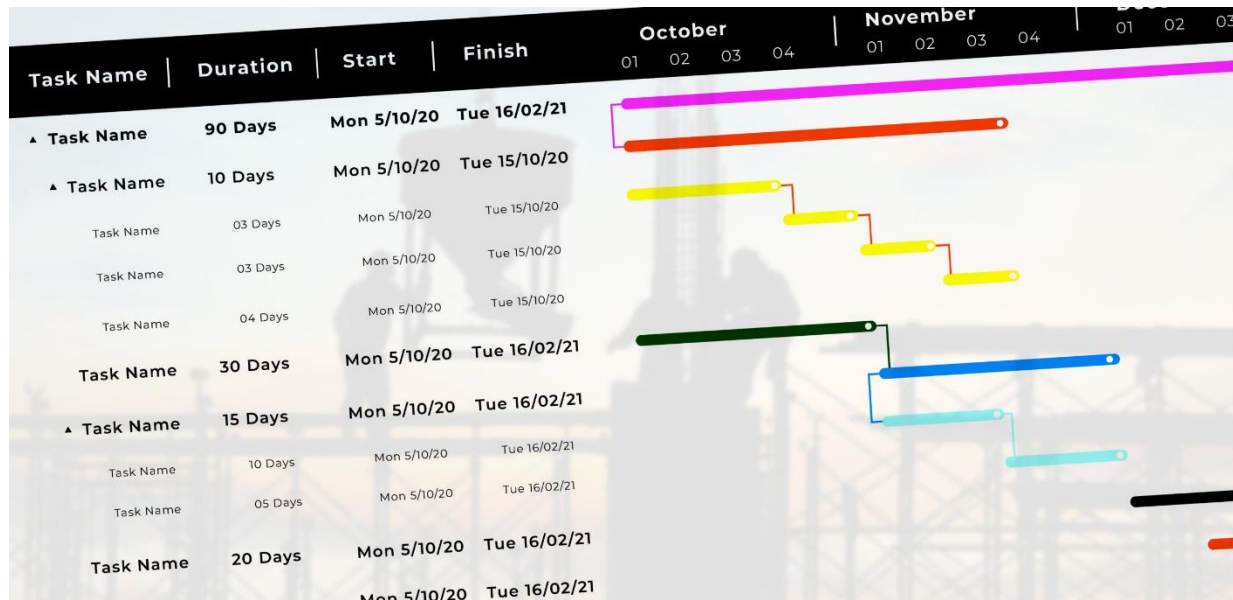
Assurer la réception des travaux:

- ➔ Le SYNDICAT transmettra ses propositions à la COMMUNE en ce qui concerne la décision de réception. La COMMUNE fera connaître sa décision au SYNDICAT dans les 10 jours suivant la réception des propositions du SYNDICAT. Le défaut de décision de la COMMUNE dans ce délai vaudra accord tacite sur les propositions du SYNDICAT.
- ➔ Le SYNDICAT établira ensuite la décision de réception (ou de refus) et la notifiera aux entreprises. Copie en sera notifiée à la COMMUNE.

Rappel de l'accompagnement



- ▶ Le SDEM50 ne percevra pas de rémunération pour sa mission de Mandataire du Maître d'Ouvrage.
- ▶ Si le résultat des études venait à conclure à une suite défavorable ou que la commune ne souhaitait plus y donner suite, le montant des études sera facturé à la commune au coût réel payé par le SDEM50.



PLANNING

Planning des opérations



Phases mutualisées planning remplacement des chaufferies+ Audits énergétiques																					
Planning Etude de substitution+remplacement chaudières																					
Planning Audits Energétiques																					
	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23
Redaction du cahier des charges																					
Lancement marché pour retenir 3 bureaux d'études																					
Délai de consultation																					
Notification du marché et lancement des bons de commandes																					
Réalisation des études de substitutions																					
Rédaction du marché de travaux chaufferies																					
Lancement du Marché de travaux chaufferies																					
Délai de consultations																					
Notification des entreprises																					
Phase travaux chaudières																					
Phase travaux suite Audit																					

Fin des dépenses admissibles 30/09/2023

Cahier des charges

Scénario Audits énergétiques



Plusieurs scénarios de travaux sont à proposer par le prestataire, à minima les scénarios suivants :

Pour les bâtiments tertiaires :

➔ Scénario 1 : un gain minimum de 40% d'économie d'énergie finale tous usages confondus par rapport à l'année de référence (comprise d'entre 2010 et 2019) pour les bâtiments assujettis et non assujettis.

➔ A minima pour les bâtiments assujettis au dispositif Eco énergie tertiaire (obligation issue de la loi Elan du 23 novembre 2018) :

- Scénario 2 : un gain minimum de 50% d'économie d'énergie finale tous usages confondus par rapport à l'année de référence (comprise d'entre 2010 et 2019) horizon 2040.

- Scénario 2 : un gain minimum de 60% d'économie d'énergie finale tous usages confondus par rapport à l'année de référence (comprise d'entre 2010 et 2019) horizon 2050.

➔ Scénario 3 : un scénario correspondant au niveau de performance du label BBC Rénovation (Cep < Cref-40% pour les 5 usages réglementés) ; ce scénario fait l'objet d'un calcul réglementaire mais devra également comprendre un calcul des gains d'économies en énergie finale tous usages.

Option : Pour les bâtiments résidentiels :

➔ Scénario 4a : un gain minimum de 35% d'économie d'énergie primaire pour les 5 usages RT, par rapport à la consommation conventionnelle avant travaux

➔ Scénario 4b : un scénario correspondant au niveau BBC Rénovation, soit $80 * (a+b)$ kWhEP/m².an soit 88 kWh/m².an pour les communes ayant une altitude inférieure à 400m.

Détail Quantitatif Estimatif (DQE)			
Nom Entreprise:		Adresse:	
/		/	
		Mandataire (si groupement):	
		/	
L'ensemble des prix intègre les frais de déplacement conformément aux articles L2125-1-1° et R2125-1 à R2125-4 du code commande Public			
Référence article	Type de prestation	Prix total T.T.C.	
	AUDIT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES	QUANTITE	MONTANT
AEBT10	Audit pour bâtiment de surface inférieure à 100 m² - Scénario -40% Energie Finale		- €
AEBT30	Audit pour bâtiment de surface inférieure à 100 m² - Scénario conventionnel et label BBC		- €
AEBT11	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 100 m² et 300 m² - Scénario -40% Energie Finale		- €
AEBT31	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 100 m² et 300 m² - Scénario conventionnel et label BBC		- €
AEBT12	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 300 m² et 500 m² - Scénario -40% Energie Finale		- €
AEBT32	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 300 m² et 500 m² - Scénario conventionnel et label BBC		- €
AEBT13	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 500 m² et 1000 m² - Scénario -40% Energie Finale		- €
AEBT33	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 500 m² et 1000 m² - Scénario conventionnel et label BBC		- €
AEBT14	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 1000 m² et 2000 m² - Scénario éco énergie -40% EnergieFinale		- €
AEBT20	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 1000 m² et 2000 m² - Scénario éco énergie -50% et -60% EnergieFinale		- €
AEBT34	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 1000 m² et 2000 m² - Scénario conventionnel et label BBC		- €
AEBT15	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 2000 m² et 4000 m² - Scénario éco énergie -40% EnergieFinale		- €
AEBT21	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 2000 m² et 4000 m² - Scénario éco énergie -50% et -60% EnergieFinale		- €
AEBT35	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 2000 m² et 4000 m² - Scénario conventionnel et label BBC		- €
	AUDIT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS RESIDENTIELS	QUANTITE	MONTANT
AEBR40a	Audit pour bâtiment de surface inférieure à 100 m² - Scénario Réglementation Thermique		- €
AEBR40b	Audit pour bâtiment de surface inférieure à 100 m² - Scénario BBC		- €
AEBR41a	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 100 m² et 300 m² - Scénario Réglementation Thermique		- €
AEBR41b	Audit pour bâtiment de surface comprise entre 100 m² et 300 m² - Scénario BBC		- €
AEBR42a	Audit pour bâtiment de surface supérieur à 300 m² - Scénario Réglementation Thermique		- €
AEBR42b	Audit pour bâtiment de surface supérieur à 300 m² - Scénario BBC		- €
	MODULATION TECHNIQUE (DECRET TERTIAIRE)	QUANTITE	MONTANT
MTDT01	Modulation technique pour un site ayant un seul bâtiment et faisant moins de 1500 m²		- €
MTDT02	Modulation technique pour un site ayant un seul bâtiment et faisant plus de 1500 m²		- €
MTDT03	Modulation technique pour un site ayant 2 bâtiments et faisant moins de 1500 m²		- €
MTDT04	Modulation technique pour un site ayant 2 bâtiments et faisant plus de 1500 m²		- €
MTDT05	Modulation technique pour un site entre 3 et 4 bâtiments et faisant moins de 2 000 m²		- €
MTDT06	Modulation technique pour un site entre 3 et 4 bâtiments et faisant plus de 2 000 m²		- €
MTDT07	Modulation technique pour un site ayant plus de 4 bâtiments ou faisant plus de 4 000 m²		- €
	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	QUANTITE	MONTANT
PCHS	Forfait Réunion supplémentaire		- €
	OPTION	QUANTITE	MONTANT
OPT1	Scénario pour l'obtention d'aides DSIL ou DETR rénovation énergétique		- €
	Total marché lot 1		- €

Choix des collectivités



- ▶ Il est important et urgent de définir :
 - ▶ Les surfaces exactes des bâtiments
 - ▶ Vos souhaits en termes de scénarios d'audits par bâtiment

Scénario Etudes de substitutions



1 – Projet simple : L'étude apportera 3 scénarios minimum pour le remplacement d'une chaudière Fioul ou Gaz naturel ou Propane existante ne nécessitant pas de travaux autres par :

- Une chaudière bois granulé,
- Une PAC air/eau,
- Une PAC géothermique,
- Une chaudière gaz naturel condensation très haute performance si commune desservie en gaz naturel,

Toutes les solutions préconisées devront être pilotables à distance pour améliorer l'exploitation de celles-ci.

On entend par projet simple le fait que la configuration des locaux permet l'aménagement du local chaufferie et du local silo sans difficultés.

L'étude pourra comporter si nécessaire la création d'un local chaufferie et/ou d'un local silo qui devra être dimensionné et chiffré.

3 – Projet de conversion : Projet de remplacement d'une installation en chauffage électrique par une chaudière bois granulé ou une PAC air/eau ou Géothermique intégrant le réseau de chauffage et les émetteurs ainsi que la création d'un local chaufferie et/ou d'un local silo.

4 – Projet GTC : Projet d'installation d'un système de Gestion Technique Centralisée sur une chaufferie existante

La catégorie du projet sera déterminée par le SDEM50 en amont du bon de commande suite à des pré-diagnostic réalisés dans le cadre du CEP ou échanges préliminaires avec la collectivité.



DQE études de substitutions



Bordereau des Prix Unitaire (BPU)

Nom Entreprise:	Adresse:	Mandataire (si groupement):
/	/	/
L'ensemble des prix intègre les frais de déplacement conformément aux articles L2125-1-1° et R2125-1 à R2125-4 du code commande Public		
Référence article	Type de prestation	
	PHASE DE PREPARATION ET LANCEMENT DU MARCHE	Prix unitaire € H.T.
RPL	Réunion lancement du marché pour première étude	
RPI	Réunion intermédiaire pour première étude	
RPF	Réunion finale de présentation au SDEM50 première étude	
	ETUDE TEL QUE DEFINIE DANS LE CCTP	Prix unitaire € H.T.
	Etude faisabilité substitution chaudière fioul	
ESCFS1	Projet incluant le scénario 1	
	Etude faisabilite substitution chaudière gaz vétuste	
ESCGS1	Projet incluant le scénario 1	
	Etude faisabilite projet de conversion	
EPC1	Projet incluant le scénario 3	
	Etude faisabilite projet de GTC et ou GTB	
EGTC	Projet GTC - Etude mise en place GTC	
	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	Prix unitaire € H.T.
RPOP	Réunion optionnelle en cours de marché	
NOTA	Pour l'ensemble de ces articles "PHASE DE PREPARATION ET LANCEMENT DU MARCHE" et "ETUDE DE FAISABILITE", les prix unitaires sont réputés comprendre tous les frais de secrétariat, de reproduction, de déplacement, de séjour et de restauration, ainsi que toute les taxes fiscales, parafiscales ou autre frappant obligatoirement les prestations .	

Choix des collectivités



- ▶ Il est important et urgent de définir :
 - ▶ Les surfaces exactes des bâtiments
 - ▶ Vos souhaits en termes de scénarios par bâtiment



<http://www.sdem50.fr/le-cep.html>

Contact : Service Energie

